

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 octobre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 8 octobre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Distribué à tous les intéressés

Je tiens à appeler votre attention sur le dernier incident en date de la campagne de terrorisme menée actuellement par les Palestiniens.

Hier matin, vers 8 h 15, heure locale, alors qu'il s'en retournait au Kibboutz Shluhot, Yair Mordechai, 44 ans, a aperçu sur le bord de la route un Palestinien qui avait l'air suspect. Quand Mordechai s'est rangé pour l'interroger, le terroriste a fait détoner un explosif qu'il portait à la ceinture. Le souffle a tué Mordechai et totalement détruit son véhicule.

L'assassinat de Yair Mordechai est le plus récent des attentats commis dans le cadre d'une campagne terroriste palestinienne soutenue, exposée en détail dans mes lettres datées des 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001



(A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

L'État d'Israël tient le Président Arafat et les dirigeants palestiniens pour responsables de cet attentat, vu le fait qu'ils ne cessent d'inciter à la violence et au terrorisme, l'appui et l'assistance qu'ils apportent à des groupes notoirement terroristes et leur refus de prendre des mesures durables et concrètes pour mettre fin au terrorisme dont les Israéliens sont la cible. Les dirigeants palestiniens ont aussi encouragé le terrorisme en libérant des prisonniers condamnés pour terrorisme, en les aidant à mener à bien leurs missions de mort et en leur fournissant un refuge sûr dans le territoire sous contrôle palestinien.

Malgré l'appel au cessez-le-feu lancé récemment par le Président Arafat, il y a depuis quelques jours une recrudescence des attentats contre des civils israéliens. Ce sont les dirigeants palestiniens qui, en préférant les mots aux actes, en ne prenant pas de mesures pour empêcher les terroristes d'opérer en toute liberté sur le territoire placé sous leur autorité et en continuant à se servir des médias palestiniens officiels pour exciter la population, sont directement responsables de l'échec du cessez-le-feu.

Israël appelle une fois encore les dirigeants palestiniens à respecter leur engagement de renoncer à la violence et au terrorisme et de juguler et punir ceux qui continuent de se livrer à ces pratiques. Israël appelle en outre la communauté internationale à obliger l'Autorité palestinienne à s'associer, en actes comme en paroles, à ceux qui agissent contre le terrorisme en empêchant que le territoire palestinien ne soit utilisé comme base d'opérations pour semer la terreur.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**